



Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Indemnité pour frais d'études et indemnité spéciale pour frais d'études (enfants handicapés) – Indemnité pour frais de voyage au titre des études et avance à ce titre pour l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2018**

Rectificatif**Paragraphe 14**

Remplacer le texte existant par le suivant

14. Les avances sont payables en dollars des États-Unis dans tous les lieux d'affectation autres que Genève. Pour les fonctionnaires en poste à Genève dont les frais d'éducation sont acquittés en francs suisses, l'avance, comme les émoluments, est versée en francs suisses. Dans tous les cas, l'avance est comptabilisée en dollars des États-Unis.

* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

